



Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

## **Demande d'avis préalable**

**FORMULAIRE** À soumettre au SIAMU

- ✓ Permis d'urbanisme de régularisation simplifiée (art. 330 du CoBAT)

### **Cadre I. [ne pas remplir, réservé au SIAMU]** ■ ■ ■

Référence SI

IN

Officier

OUT

Facture

Date de dépôt

### **Cadre II. Adresse du lieu soumis à la demande d'avis préalable** ■ ■ ■

Rue, numéro  
*et/ou* n° cadastral

Commune, code postal

### Cadre III. Identité du demandeur ■ ■ ■

Remplissez pour personne physique **ou** pour personne morale.

#### Personne physique

Nom, prénom

Numéro de registre national

Agissant en qualité de

- Propriétaire
- Locataire
- Gérant
- Autre

#### Personne morale

Nom de la société

Numéro d'entreprise

Raison sociale

- S.A.
- S.P.R.L.
- S.C.
- S.C.R.L.
- Autre

Rue, numéro

Commune, code postal

Téléphone

Email

### Cadre IV. Personne de contact pour le suivi du dossier ■ ■ ■

Ne remplissez pas si les coordonnées sont identiques à celles du demandeur.

Nom, prénom

Rue, numéro

Commune, code postal

Téléphone

Email

## Cadre V. Coordonnées de facturation ■ ■ ■

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

Remplissez pour personne physique **ou** pour personne morale.

Ne remplissez pas si les coordonnées sont identiques à celles du demandeur.

### Personne physique

Nom, prénom

Numéro de registre national

### Personne morale

Nom de la société

Raison sociale

Numéro d'entreprise

Rue, numéro

Commune, code postal

Téléphone

Email

## Cadre VI. Objet de la demande d'avis préalable ■ ■ ■

---

Je déclare que la demande d'avis ne porte que sur des actes et travaux :

- soumis à permis d'urbanisme préalable au moment de leur accomplissement et accomplis avant le 1er janvier 2000 sans qu'un tel permis ait été obtenu ;
- conformes soit à la réglementation en vigueur au moment où ils ont été exécutés, soit à la réglementation en vigueur actuellement ;
- non soumis à évaluation de leurs incidences sur l'environnement.
- non dispensés d'avis du SIAMU (voir arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 juillet 2019 déterminant les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme dispensés de l'avis préalable du SIAMU)

Décrivez brièvement l'objet de la demande :

Annexes obligatoires :

- Note, accompagnée d'éléments probants, permettant de démontrer la date de réalisation des actes et travaux ou, à tout le moins, de démontrer que ces actes et travaux sont intervenus avant le 1er janvier 2000.
- Formulaire de demande de permis d'urbanisme
- Note explicative de la demande de permis d'urbanisme
- Photos significatives
- Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
- Plans de synthèse (dossier A3)
- Fiche descriptive des mesures de prévention incendie

### **Attention**

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- Ce formulaire doit être soumis directement au SIAMU, par courrier ou email.

### **Traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@firebru.brussels](mailto:dpo@firebru.brussels).

**Pompiers de Bruxelles - Service Prévention**

**15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles**

**02 208 84 30 | [prev@firebru.brussels](mailto:prev@firebru.brussels)**